



Fédération nationale des
conseils scolaires francophones

Le Bulletin

Février 2016



Mot de la présidente



Coup de cœur :

Investissement en infrastructures
scolaires au Nouveau-Brunswick
[Détails](#)



École de langue française :

Spécificité, vitalité et valeur ajoutée
[Détails](#)



Nouveau-Brunswick :

Renvoi sur le transport scolaire
[Détails](#)



Règlement 17 en Ontario :

La première ministre Wynne présente
des excuses officielles aux franco-
ontariens
[Détails](#)



Réfugiés syriens au Nouveau-Brunswick :

La plupart des enfants dirigés vers les écoles anglophones
[Détails](#)



« Vous avez un allié » :

Le secrétaire parlementaire à Patrimoine
canadien rencontre les membres du
conseil d'administration de la FNCSF
[Détails](#)



Petite enfance :

Développement dans les communautés
francophones et acadiennes
[Détails](#)



Programme d'appui aux droits linguistiques :

Réflexion sur son mandat
[Détails](#)



Banque de ressources éducatives du Canada :

Refonte complète du portail en cours
[Détails](#)



Regroupement national des directions générales de l'éducation :

Actualisation du plan de
développement
[Détails](#)



Des commentaires? N'hésitez pas à nous joindre.

À noter au
calendrier





Mot de la présidente

Mois chargé s'il en est un que celui de février dans le domaine de l'éducation en langue française.

Tout d'abord, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'honorable Brian Gallant, a déclaré que l'éducation serait une priorité pour son gouvernement afin de remettre le Nouveau-Brunswick en marche. Son plan de 10 ans en matière d'éducation comprend notamment un fonds en éducation.



L'éducation est le fer de lance pour assurer la vitalité et la pérennité de nos communautés francophones et acadiennes. Cette éducation passe par trois priorités que défend la FNCSF soit :

- la participation des conseils scolaires en tant que partie prenante aux négociations des ententes bilatérales fédéral/provinciale/territoriale dans le cadre du Programme des langues officielles en éducation
- l'appui financier du gouvernement fédéral prévu pour les infrastructures sociales devrait constituer une source de fonds pour les infrastructures des écoles de la minorité et des espaces communautaires essentielles à l'École communautaire citoyenne
- Patrimoine canadien doit prioriser la formation jeunesse en subventionnant des programmes pancanadiens de formation, d'échange et de sensibilisation visant à permettre le réseautage entre jeunes, contrer l'insécurité linguistique en français et favoriser une fidélisation des jeunes et de leurs parents aux écoles de langue française.

Dans cette même foulée, les excuses de la première ministre de l'Ontario, Kathleen Wynne, auprès des Franco-Ontariens au sujet du règlement 17, sont d'une actualité criante. Rappelons que ce règlement a interdit pendant 15 ans l'enseignement du français dans les écoles de cette province. Des règlements semblables ailleurs au pays, par exemple en Saskatchewan et au Manitoba, ont aussi précipité l'assimilation de nombreux francophones.

Aujourd'hui, la communauté franco-ontarienne milite pour la création d'une université franco-ontarienne.

Malheureusement, beaucoup d'incompréhension au Canada existe à ce sujet. Les francophones sont parfois perçus comme revendicateurs et nombreux sont les gens qui estiment que le règlement 17 est chose du passé. C'est pourtant tout le contraire.

Je vous invite d'ailleurs à écouter sur notre [site Web](#), l'entrevue accordée à CBC par Alain Dupuis, directeur général du Regroupement étudiant franco-ontarien sur la question. Les excuses sont un pas vers une meilleure sensibilisation de nos enjeux. Il faut maintenant poursuivre la marche.

Melinda Chartrand





Coup de cœur :

Nouveaux investissements en infrastructures scolaires au Nouveau-Brunswick

Le gouvernement néobrunswickois a récemment annoncé des mesures positives en éducation à l'intention de la communauté francophone.



Ainsi la province financera la modernisation de certaines de ses infrastructures scolaires ainsi que la construction de trois nouvelles écoles pour répondre à la croissance de la clientèle en milieu urbain dans le sud du NB.

L'école secondaire Louis-J-Robichaud de Shédiac sera modernisée, l'école Arc-en-ciel d'Oromocto sera reconstruite et, à Moncton, la construction d'une nouvelle école Champlain sera complétée pour remplacer l'édifice actuel situé dans une zone industrielle et répondre à la croissance des effectifs. À Dieppe, la construction d'une nouvelle école de la 3^e à la 8^e année se poursuivra pour ouverture en 2018 tout comme le projet de rénovation majeure à l'école Assomption visant à fusionner ses activités avec celles de l'école W.-F.-Boisvert.

Le président du Conseil d'éducation de district scolaire francophone Sud, Gérard McKen, se dit satisfait : « Nous continuerons toujours d'insister auprès du gouvernement afin d'améliorer nos installations scolaires, pour qu'elles répondent aux normes d'aujourd'hui et aux besoins de nos élèves. »

Infrastructures pour les besoins des communautés francophones et acadiennes

Pour la FNCSF, le principe des infrastructures scolaires est fondamental pour assurer la vitalité et la pérennité des communautés francophones et acadiennes.

Comme l'a confirmé la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Rose-des-vents* en 2015, les infrastructures des écoles de langue française doivent permettre l'offre d'une éducation au moins équivalente à celle offerte à la majorité dans les écoles avoisinantes. Lorsque les parents sont dissuadés d'inscrire leurs enfants à une école de langue française à cause des infrastructures, on met en péril l'objet de l'article 23 de la *Charte* ainsi que le principe fondamental de la *Loi sur les langues officielles* de favoriser l'épanouissement des deux langues officielles





École de langue française : Spécificité, vitalité et valeur ajoutée!

Dans le cadre de la mise en oeuvre de son plan stratégique 2015-2020 intitulé « *Se définir pour agir* », la FNCSF a entrepris une réflexion avec ses membres et ses partenaires sur les concepts qui définissent l'école de langue française en contexte minoritaire. Cette réflexion a permis d'accoucher d'un document qui propose un énoncé de principes sur les concepts de SPÉCIFICITÉ, VITALITÉ ET VALEUR AJOUTÉE de l'école de langue française.



Ces principes servent de balises pour orienter les actions menées dans l'exercice du mandat propre aux écoles de langue française en contexte minoritaire. Par école, on entend l'institution qui rassemble à la fois les élèves et leurs parents, le personnel éducatif et administratif, les conseillères et conseillers scolaires et les partenaires communautaires.

Nous vous invitons à consulter ce **document** hébergé sur notre site Web qui traite des aspects suivants :

LA SPÉCIFICITÉ, LA VITALITÉ ET LA VALEUR AJOUTÉE

LA SPÉCIFICITÉ

LA LANGUE FRANÇAISE.....

LA CULTURE.....

LA CITOYENNETÉ ET LA FRANCOPHONIE.....

LA VITALITÉ

LA GESTION.....

L'ACCESSIBILITÉ.....

LE CONTINUUM D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE

LA VALEUR AJOUTÉE.....

LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE

LES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES.....

L'EMPLOYABILITÉ





Nouveau-Brunswick : Renvoi sur le transport scolaire



À la mi-février se tenait une réunion de gestion de cause dans l'affaire du renvoi sur le transport scolaire au Nouveau-Brunswick.

Le juge en chef de la Cour d'appel, Ernest Drapeau, a ainsi fait part de certaines de ses préoccupations quant à la procédure d'un renvoi en général, et de ce renvoi en particulier.

Il a remis en question la neutralité du procureur général de la province dans cette affaire.

Le procureur général se doit d'être indépendant du gouvernement.

C'est pourquoi le juge en chef a insisté sur la nécessité pour le procureur général, maître André Richard, de présenter à la fois des arguments en faveur et contre la position du gouvernement dans cette affaire.

Cette cour devra donc se prononcer sur la constitutionnalité du système d'autobus séparé - l'un pour les élèves francophones, l'autre pour les élèves anglophones.

Selon la province, ce système est constitutionnel, mais puisqu'il a semé la discorde politique récemment, le gouvernement demandera à la Cour d'appel de se prononcer sur la question.

Le juge a fixé les 15 et 16 juin comme dates d'audience pour entendre les demandes d'intervention.

Rappelons que la FNCSF demande le statut d'intervenante dans cette affaire.

Cet enjeu préoccupe grandement la FNCSF, entre autres, parce qu'il s'agit d'une question qui n'a jamais été examinée par les tribunaux. Dans la plupart des provinces et territoires, les conseils scolaires et commissions scolaires de langue française offrent le transport à leurs élèves sans qu'il y ait partage d'autobus avec les élèves des écoles de langue anglaise. Adopter une pratique de partage pourrait avoir des effets d'assimilation.

Si la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick jugeait que le droit à des autobus distincts pour les conseils scolaires de la minorité n'était pas protégé par l'article 23, les gouvernements des autres provinces et territoires pourraient exiger que les conseils de langue française partagent les autobus avec les conseils de langue anglaise surtout dans un climat d'austérité.

Cela pourrait aussi avoir des répercussions sur la question de partage d'établissements entre conseils scolaires de langue française et de langue anglaise. La question du transport s'inscrit également dans le droit de gestion et de contrôle d'un conseil. Une audience sur le fond devrait débiter à l'automne.





Règlement 17 en Ontario :

La première ministre Wynne présente des excuses officielles aux Franco-Ontariens



Beaucoup de couverture pour ces excuses officielles dans les médias francophones, mais très peu du côté des médias anglophones. Il existe encore beaucoup d'incompréhension au pays sur les effets qu'a eus le règlement 17 qui a interdit pendant 15 ans l'enseignement du français à partir de la deuxième année dans les écoles en Ontario.



1916 : Des écoliers manifestant contre le Règlement 17 devant l'école Brébeuf à Ottawa

Cette histoire n'est pourtant pas si lointaine. Certains membres du conseil d'administration de la FNCSF se rappellent leurs grand-mères bloquant l'entrée de l'école aux inspecteurs. Cent ans plus tard, l'Ontario compte 12 conseils scolaires de langue française, 450 écoles élémentaires et secondaires de langue française que fréquentent plus de 100 000 élèves et deux collèges communautaires. Toutefois, la complétude institutionnelle demeure un enjeu. L'université bilingue d'Ottawa n'offre qu'une fraction de ses programmes en français.

Nous vous invitons à lire certains des commentaires de conseillers scolaires qui ont commenté ces excuses publiques de la part de la première ministre de l'Ontario.

- **Une page d'histoire se tourne, alors qu'aujourd'hui, Kathleen Wynne, première ministre de l'Ontario a présenté des excuses officielles en chambre de la part du gouvernement de l'Ontario à la communauté franco-ontarienne pour le Règlement XVII. (Conseil scolaire catholique de district Centre-Sud)**
- **Il est crucial que la promesse faite par le gouvernement de faire de l'Ontario le meilleur endroit où vivre, de l'enfance jusqu'à l'âge de la retraite, soit aussi valable pour les Franco-Ontariens. (Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario)**





Réfugiés syriens au Nouveau-Brunswick :

La plupart des enfants dirigés vers le système anglophone



Les familles de réfugiés syriens qui se sont établis récemment au Nouveau-Brunswick ont inscrit pour la plupart leurs enfants dans les écoles anglophones souvent faute de connaître l'existence des écoles de langue française.

À peine une dizaine d'enfants syriens ont joint les rangs des élèves des trois districts francophones qui desservent la province.

Pourtant, le gouvernement provincial a créé un groupe de travail et un cadre pour préparer l'accueil de réfugiés dans la province. Cependant, faute de pouvoir fournir aux réfugiés un portrait juste de l'offre de services en éducation dans cette province, les parents syriens ne sont pas en mesure de faire un choix éclairé.

C'est pourquoi la FNCSF a écrit aux ministres de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Serge Rousselle, ainsi qu'à Francine Landry, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du travail afin que les écoles francophones du Nouveau-Brunswick puissent accueillir leur juste part des réfugiés allophones dès leur arrivée au pays.

Selon la FNCSF, les initiatives entamées auprès des familles syriennes doivent leur permettre un choix réel en les informant et en les sensibilisant de l'existence du réseau d'écoles de langue française.

Dans un contexte politique national où il est question plus que jamais de promouvoir les deux langues officielles, nous sommes d'avis qu'il est essentiel d'accueillir également dans nos écoles francophones les enfants des familles syriennes qui s'installeront dans nos régions.

À défaut d'entreprendre des démarches équitables, cela aura pour conséquence de nuire à la vitalité et à la pérennité de la communauté francophone, ce qui nous préoccupe grandement.





« Vous avez un allié » :

Le secrétaire parlementaire à Patrimoine canadien rencontre les membres du conseil d'administration de la FNCSF



Le secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et député libéral d'Edmonton-Centre, Randy Boissonnault, a échangé avec les membres du conseil d'administration de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones lors de leur rencontre bisannuelle qui s'est tenue les 5 et 6 février à Ottawa.

Monsieur Boissonnault a saisi l'occasion pour remercier la FNCSF au nom de la ministre de Patrimoine canadien, Mélanie Joly, pour tout ce que la Fédération fait pour l'avancement de la francophonie.

Monsieur Boissonnault a rappelé l'importance de la mosaïque francophone canadienne avant de conclure :
« Vous avez des alliés. Patrimoine canadien souhaite travailler avec vous pour identifier la relève au sein de la francophonie pour assurer la pérennité et la vitalité des communautés francophones et acadiennes. »



La présidente de la FNCSF, Melinda Chartrand, et 1^{er} vice-président de la FNCSF, Mario Pelletier en compagnie de Randy Boissonnault

Ce désir de Patrimoine canadien d'accorder une place de choix aux leaders jeunesse de la francophonie cadre avec les priorités du prochain sommet national sur l'éducation qui aura lieu à Ottawa en mai 2017. Ce sommet coordonné par la FNCSF réunira des joueurs-clés en éducation francophone en contexte minoritaire au Canada et mettra l'accent sur nos écoles, pépinières de talents pour former les prochains décideurs en francophonie.

Monsieur Boissonnault a aussi insisté sur l'importance de prioriser le virage numérique dans les écoles. Toutefois un accès internet déficient dans certaines régions du pays, en particulier en milieu rural et dans

les régions éloignées, empêche certaines de nos écoles de poursuivre comme elles le souhaiteraient leur enseignement numérique.

(suite sur la page suivante)



Enfin, monsieur Boissonnault a affirmé le désir de Patrimoine canadien de consulter les organismes francophones tels que la FNCSF dans le cadre des prochaines négociations en vue du renouvellement du Programme des langues officielles en éducation.

La FNCSF souhaite en effet participer non seulement aux consultations, mais prendre une part plus active dans le cadre de ces négociations.



Le député fédéral Darrell Samson, la présidente de la FNCSF, Melinda Chartrand, le député fédéral Randy Boissonnault et le dg de la FNCSF, Roger Paul

Par ailleurs, une rencontre plus pointue pour aborder les dossiers prioritaires de la FNCSF en éducation a eu lieu le 24 février dernier avec Monsieur Boissonnault, et le député libéral de Sackville-Preston-Chezzetcook en Nouvelle-Écosse, Darrell Samson, qui est également membre du Comité permanent des langues officielles et du Comité permanent du patrimoine canadien.



La sénatrice franco-manitobaine, Maria Chaput

La FNCSF était aussi observatrice à la rencontre du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes qui recevait Hubert Lussier, sous-ministre adjoint, et Jean-Pierre Gauthier, directeur général, Citoyenneté et Patrimoine, traitant de la Feuille de route actuelle ainsi que de la prochaine.

La Fédération a aussi saisi l'occasion pour assister à la cérémonie de départ de la sénatrice, Maria Chaput, qui a milité ardemment pour les droits des communautés francophones et acadiennes au pays.



Le député fédéral, Darrell Samson, la ministre de Patrimoine canadien, Mélanie Joly, la présidente de la FNCSF, Melinda Chartrand, et le dg de la FNCSF, Roger Paul.

Enfin, la FNCSF était également présente à la réception organisée par les députés Randy Boissonnault et François Choquette sur la colline du Parlement en marge du Forum des leaders.





Petite enfance :

Développement dans les communautés francophones et acadiennes

La FNCSF a participé à une consultation plus tôt en février tenue en collaboration avec le Commissariat aux langues officielles et la Commission nationale des parents francophones.

La rencontre visait notamment à favoriser une compréhension commune de la situation actuelle du développement de la petite enfance dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire francophone et assurer une cohérence dans les actions futures.



À la suite de recherches et de consultations préliminaires, certains enjeux ont été identifiés, notamment :

- le manque de financement pour le développement de la petite enfance
- le manque de personnel qualifié
- le manque d'infrastructures et de locaux
- le besoin d'une sensibilisation accrue des parents à l'importance et aux avantages des services liés à la petite enfance en français

La rencontre a permis de réfléchir sur des pistes d'actions à suggérer au gouvernement fédéral afin d'assurer que la vitalité des communautés francophones et acadiennes soit enrichie par les services au développement de la petite enfance.

Rappelons que la petite enfance est un des quatre domaines prioritaires identifiés dans le cadre du Plan stratégique sur l'éducation en langue française.





Programme d'appui aux droits linguistiques : Réflexion sur son mandat



Le Programme d'appui aux droits linguistiques (PADL) tenait en février une table de concertation nationale intitulée « Imaginons ensemble le meilleur programme possible pour l'avancement des droits linguistiques au Canada. »

La FNCSF a participé à cette journée d'échanges qui visait à alimenter la réflexion en prévision du renouvellement prévu en 2017 du mandat et du financement du PADL.

Les discussions ont porté sur les trois volets soit la portée du programme actuel du PADL, les mesures alternatives de résolution de conflits et la sensibilisation du public aux droits linguistiques.

Les participants se sont ainsi interrogés à savoir s'il serait souhaitable de procéder à une refonte du programme du PADL. Lors de la dernière campagne électorale fédérale, les libéraux se sont engagés à bonifier le financement annuel du PADL de 5 millions dollars.

Dans l'ensemble, les participants ont jugé qu'il est essentiel que les communautés de langues officielles en situation minoritaire aient accès à des fonds qui leur permettent de faire valoir leurs droits linguistiques par la voie des tribunaux et que les fonds pour ces recours judiciaires doivent être stables, permanents et gérés de façon indépendante.

Certains ont proposé un programme élargi alors que plusieurs ont déploré le peu de mordant et faible taux d'efficacité du programme de mesures alternatives de résolution de conflits. Une suggestion a même été faite de créer un fonds spécial pour sensibiliser, informer les ministres de l'Éducation aux droits linguistiques des minorités francophones et acadiennes.

Rappelons que le PADL a été créé en 2010 en remplacement du Programme de contestation judiciaire (PCJ).





Banque de ressources éducatives du Canada :

Refonte complète du portail en cours

Un nouveau portail de la Banque de ressources éducatives du Canada (BREC) devrait voir le jour ce printemps.



Cette refonte du portail comprendra plusieurs éléments :

- Contrairement au site actuel, 90 % du contenu sera public et facilement accessible. L'identification sera requise uniquement pour télécharger les ressources pédagogiques.
- Le portail offrira une navigation simplifiée et enrichie pour fidéliser le personnel enseignant.
- Le portail offrira une stratégie de communication et de promotion adaptée pour valoriser la BREC dans les conseils scolaires de langue française au Canada notamment grâce à un diaporama mettant en vedette les provinces et territoires en page d'accueil.

L'objectif de cette refonte est de créer une plate-forme nouvelle, plus moderne, plus facile d'accès, plus claire et surtout avec une vraie plus-value éducative et professionnelle pour les utilisateurs.

Entre-temps, le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques qui gère l'aspect technique de la BREC poursuit son indexation des ressources et est à effectuer une mise à jour du contenu afin, entre autres, d'éliminer les liens brisés et les ressources en double.

Une formation virtuelle portant sur la refonte de la BREC offerte par le CFORP sera proposée prochainement aux porteurs de dossier de la BREC au sein de chacun des conseils scolaires ainsi qu'aux directions générales des conseils scolaires.

Curieux d'en savoir davantage? Inscrivez-vous à l'atelier sur la BREC qui sera offert dans le cadre du Grand rassemblement de l'éducation en français qui se tiendra au début du mois de mai à Moncton.





Regroupement national des directions générales de l'éducation :

Actualisation du plan de développement



Le Regroupement national des directions générales de l'éducation entend poursuivre sa mission en contribuant à l'épanouissement de l'éducation en langue française et à la vitalité des communautés francophones et acadiennes.

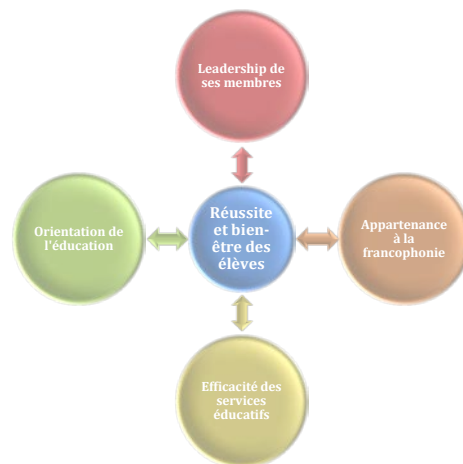
Le RNDGE a toujours été l'instigateur de collaborations qui ont permis des réalisations importantes pour l'éducation en langue française telles que la Banque de ressources éducatives du Canada (BREC) ou le Grand rassemblement de l'éducation en français (GREF).

L'actualisation du plan de développement du RNDGE met l'accent sur la collaboration accrue avec nos partenaires de l'éducation en langue française.

L'actualisation de ce plan est le résultat de consultations avec ses membres tenues en 2014 (Whitehorse) et en 2015 (Vancouver).

Grâce à ce plan, le RNDGE prévoit une participation encore plus active aux grandes réflexions qui ont cours au plan national afin d'assurer le développement de l'éducation en langue française.

« NOTRE ORGANISME SOUHAITE OFFRIR UN APPUI ET UNE ADHÉSION FERMES AUX GRANDES INITIATIVES EN ÉDUCATION EN LANGUE FRANÇAISE TELLES QUE LE PLAN STRATÉGIQUE SUR L'ÉDUCATION EN LANGUE FRANÇAISE » Marc Dumont, président





À noter au calendrier ...

Quoi : 10^e Journée de réflexion sur l'immigration francophone

Lieu : Toronto (Ontario) <http://evenements.fcfa.ca/event/fr/52/154>

Quand : 2 mars 2016

Quoi : Lancement national des *Rendez-vous de la francophonie 2016*

Lieu : Gatineau (Québec) <http://rvf.ca/inscription-lancement-2016.php>

Quand : 3 mars 2016

Quoi : Rencontre du comité de coordination des travaux du Comité tripartite

Lieu : Ottawa (Ontario)

Quand : 7 avril 2016

Quoi : Rencontre des organismes membres de la Table nationale sur l'éducation

Lieu : Ottawa (Ontario)

Quand : 8 avril 2016

Quoi : Rencontre du comité exécutif du RNDGE

Lieu : Par audioconférence

Quand : 12 avril 2016

Quoi : Rencontre de l'exécutif de la FNCSF

Lieu : Montréal (Québec)

Quand : 19 avril 2016

Quoi : Rencontre des membres du Comité tripartite

Lieu : Montréal (Québec)

Quand : 20 et 21 avril 2016

Quoi : 1^{er} forum régional sur la transition secondaire / postsecondaire

Lieu : Edmonton (Alberta)

Quand : 28 avril 2016

Quoi : Rencontre des présidences et directions générales des conseils scolaires de l'Ouest et du Nord

Lieu : Edmonton (Alberta)

Quand : 28 et 29 avril 2016



Il est à noter que la prochaine édition du bulletin paraîtra à la fin avril 2016.